



Mondercange, le 29/07/2024

Dossier **EAU-AUT-19-0732-M24.2 MOD**

suivi par : Paula VENTURA

CERTIFICAT DE PUBLICATION - AFFICHAGE FINAL

Objet : **Modification de l'autorisation EAU-AUT-19-0732 concernant la gestion des eaux pluviales suite au renouvellement de l'échangeur à Pontpierre (A4-N13)**

Requérant : **Luxplan S.A.**

pour le compte de : **Administration des ponts et chaussées - M. BIEL**

Adresse - rue et N° : **AUTOROUTE A403**

- Localité : **PONTPIERRE**

Commune : **MONDERCANGE**

Réf. Dossier - EAU : **EAU-AUT-19-0732-M24.2 MOD**

Date - d'affichage : **19/06/2024**


- d'enlèvement : **29/07/2024**

Par la présente le collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Mondercange certifie, conformément à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, que la demande d'autorisation a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 05/06/2024 de Madame la Ministre de l'Environnement, et dont détails ci-dessus, a été affiché et publié dans toutes les sections de la Commune de Mondercange pour une durée de 40 jours, à savoir du 19/06/2024 au 29/07/2024 inclusivement.

Le dossier de la décision et les plans y afférents sont déposés au service sécurité et peuvent être consultés sur RV (tél : 550574-517).

Pour le collège des Bourgmestre et Échevins,
la secrétaire communale,

le bourgmestre,


Nadine BRACONNIER




Jeannot FÜRPASS